

PV de

Conseil municipal du 03 mars 2023

Présents: Vincent PORET, Michel AUFRANC, Fabienne GAVAND, Jérôme CLEMENT, Emeline BERGER, Jean Paul BONTEMPS, Patrick VION, Hubert REVILLOT, Jacques HUMBERT, Sylvain DUPUIS, Marie - Agnès SANVERT.

Invitées: Corinne MEULIEN, Anne – Laure GEVREY, nos secrétaires.

Excusés : Romain FAIVRE (pouvoir à Emeline Berger), Nelly LEGLISE (pouvoir à Marie Agnès Sanvert), Ludivine LAZARUS.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement

Mme Emeline Berger est désignée secrétaire de séance.

Le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Fixation des taux sur les contributions TFB et TFNB.
- Mise à jour du tableau des effectifs.

L'Assemblée à l'unanimité accepte cet ajout.

Approbation du compte rendu de la séance du 20 janvier 2023.

1. Contrat Gaz Enedis :

Retrait des tarifs réglementés en juin 2023, possibilité d'intégrer une démarche d'achat groupé avec le Sydesl (via l'association des Maires de France)

Le conseil vote à l'unanimité pour réaliser une étude, et donne tout pouvoir au Maire pour réaliser l'ensemble des démarches afférentes.

Le choix définitif sera passé en délibération par la suite.

2. Désigner pour le Comité syndical du SIVOS un remplaçant à un poste de suppléant.

Suite aux absences pour raison professionnelle de la personne initialement désignée, il convient de désigner un nouveau suppléant.

Emeline BERGER se propose comme suppléante,

Le conseil approuve à l'unanimité.

3. Facturation RODP

- RODP Enedis:

Pour 2022 : 221€ / Pour 2023 : 234 € (soit 153x1.5309)

Le conseil vote à l'unanimité et donne tout pouvoir au Maire pour réaliser l'ensemble des démarches afférentes.

- RODP Orange/Sydesl :

Réseaux souterrains, 29.376 kms à facturer, 42.64€ /km soit 1252.59€

Réseaux aériens : 12.773 kms, 66.85€/ km soit 726.14€

Soit un total de 1978.73€. le cumul des ces deux RODP sera reversé au Sydesl.

Le conseil vote à l'unanimité et donne tout pouvoir au Maire pour réaliser l'ensemble des démarches afférentes.

4. Compte de receveur pour le budget photovoltaïque

Compte approuvé à l'unanimité.

5. Compte administratif du budget photovoltaïque

Compte approuvé à l'unanimité :

Investissement

Dépenses	Prévu :	30 570,75
	Réalisé :	15 252,96
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	30 570,75
	Réalisé :	30 570,75
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	100 696,33
	Réalisé :	21 450,49
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	100 696,33
	Réalisé :	42 874,03
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	15 317,79
Fonctionnement :	21 423,54
Résultat global :	36 741,33

6. Affectation du résultat

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	21 423,54
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	21 423,54
- un excédent d'investissement de :	15 317,79
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	15 317,79

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	21 423,54
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	97 794,87
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	14 758,04

Proposition d'Affectation au budget principal de la somme de 90 000€, pour financement des investissements à venir (Eglise, Lavoir de Pymont, Maison Maurice)

7 794€ en réserve pour assurer la maintenance des panneaux.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour cette proposition et donne tout pouvoir au Maire pour réaliser l'ensemble des démarches afférentes.

7. Compte de receveur pour le budget général

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

8. Compte administratif pour le budget général

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	589 689,83 €	153 663,43 €
Dépenses	455 416,05 €	127 572,82 €

Dépenses de fonctionnement pour 455 416,05 €

Recettes de fonctionnement pour 589 689,83 €

Dépenses d'investissement pour 127 572,82 €

Recettes d'investissement pour 153 663,43 €

Total recettes (invt + fonctionnement) = 743 353,26 €

Total dépenses (invt + fonctionnement) = 582 988,87 €

+ 160 364.39 € d'excédent

Le lavoir Pymont + maison Maurice + Eglise: travaux pas entamés sur 2022 alors que budgétés.

Attention, récupérations sur les recettes non perçues les années précédentes

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour cette proposition et donne tout pouvoir au Maire pour réaliser l'ensemble des démarches afférentes

9. Affectation du résultat

Les affectations de résultats non pas été faites les années précédentes pour 558 416 €

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	134 273,78
- un excédent reporté de :	424 142,59
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	558 416,37
- un déficit d'investissement de :	74 428,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	74 428,00
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	558 416,37
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	74 428,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	483 988,37
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	74 428,00

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour cette proposition et donne tout pouvoir au Maire pour réaliser l'ensemble des démarches afférentes

10. Fiscalité locale, fixation des taux

Comment fixer les taux sur les impôts locaux, sachant que la base d'Etat augmente de 7.1%.

Vu le contexte actuel et vu le niveau des comptes de la commune, il est proposé de ne pas faire d'augmentation, soit 32.5% sur le foncier bâti et 47.87% sur le foncier non bâti.

11. Tableau des effectifs: mise à jour

Postes permanents :

Filière	Emploi et grade	Institué du poste	Catégorie	Durée hebdo	Effectif	Statut de l'agent
Filière Administrative	Adjoint administratif	Secrétaire de Mairie	C	28h	1	Non titulaire
Filière Technique	Adjoint technique de 2ème classe	Cantonnier	C	18h	1	Titulaire
Filière Technique	Adjoint technique	Carburantier	C	35h	1	Titulaire
Filière Technique	Adjoint technique	Agent technique	C	28h	1	Non titulaire
Filière Technique	Adjoint technique principal 1ère classe	Responsable des services techniques	C	24h	1	Non titulaire

Questions diverses :

- Groupe scolaire

Le concours d'architecte étant terminé, et après rencontre avec les deux groupements d'architectes, « Manufacture de l'Ordinaire » a été retenu pour la suite du projet. La conception performante sur le niveau énergétique, la ventilation naturelle des classes permettant de rafraîchir en été sans équipement énergivore et l'engagement à produire un bâtiment très économique en fonctionnement (consommations 20% en dessous de la norme Re 2020) ont été les éléments décisifs.

- Marché public Maison Maurice

18 réponses suite au second marché public, le rapport d'examen des offres indique un coût de près de 600 K€, des précisions seront demandées sur 4 lots.

Le 16/03, commissions bâtiment (18h) et finances (19h) qui se réuniront à ce sujet.

- Voirie : Commission voirie à réunir dans la quinzaine à venir.

- Photovoltaïque "le Chêne"

Information d'un projet d'agrovoltaïsme sur une parcelle de prairie sur Boyer en limite de Jugy. Une délibération devra être prise lors d'un prochain conseil à ce sujet.

- Boyer propre : Date prévue le 01/04 - 08h30 devant la mairie. Faire un flyer à distribuer dans les boîtes aux lettres + sur Panneau Pocket.

Prochain conseil : 24/03/2023 à 19h30

Levée de séance à 21h55

Signatures du secrétaire de séance :



du Maire :




